

49^{eme} Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) Réunion du Réseau des Femmes Parlementaires de la Francophonie Montréal du 06 Juillet 2024

Le Samedi, 06 Juillet 2024, s'est tenue, une réunion en hybride (présentiel et par visio-conférence) du Réseau des Femmes Parlementaires de la Francophonie présider par Mme Chantal SOUCY Vice-présidente de l'Assemblée nationale de Québec, Présidente du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie.

Les points suivants étaient à l'ordre du jour de la réunion :

1. Adoption du relevé de décisions de la réunion du Réseau des 17 et 18 avril 2024 (Cotonou, Bénin)
2. Composition du Comité directeur ;
3. Compte rendu du Réseau et rapport d'activité (avril 2024 – juillet 2024) Présentation : Mme Chantal Soucy ;
4. Présentation des projets de rapports :
 - État d'avancement du rapport sur la protection des femmes et des filles dans les conflits armés Rapporteur : Mme Chantal Soucy ; Audition : Mme Sarah-Michèle Vincent-Wright, Doctorante en droit, Université de Montréal ;
 - État d'avancement du rapport sur les mesures règlementaires et législatives pour lutter contre la traite des personnes dans l'espace francophone Rapporteur : Mme Lucille Collard (Ontario)
 - État d'avancement du rapport relatif aux droits patrimoniaux des femmes Rapporteur : Mme Marie-France Lalonde (Canada) Audition : M. Yves-Henri Leleu, Doyen de la Faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie, Professeur Université de Liège (ULiège) et Université Libre de Bruxelles (ULB), avocat ;
5. Proposition de nouveaux rapports
6. Corpus législatif sur la budgétisation sensible au genre Présentation et adoption : Mme Claudy Vouhé et Mme Isabelle Gueguen, expertes (visio)
7. Présentation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite "Convention d'Istanbul" Audition : Mme Severina Spassova, membre du Secrétariat du mécanisme de suivi de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe Mis à jour le 26/06/2024 ;
8. Suivi des engagements internationaux en matière d'égalité des genres et de droits des femmes Présentation : Mme Nathalie Roy (Québec) ;
9. Partenariat avec le Réseau francophone Égalité femme-homme
 - Audition : Mme Ndioro Ndiaye, Coordinatrice du RE-EFH ;

10. Tour de table de chaque section sur l'état de la législation en faveur des femmes dans leur pays ;
 - Communication relative à l'inscription dans la Constitution française de la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et proposition de résolution
Présentation : Mme Elsa Schalk (France) ;
11. Prix du Réseau des femmes parlementaires – deuxième édition (2024)
12. Désignation de la représentante supplémentaire du Réseau des femmes parlementaires au sein du Bureau de l'APF, conformément à l'article 13.5 des Statuts de l'APF ;
13. Questions diverses.

Intervention du RF-EFH

Le réseau a eu une très importante session de 2 h 15 Mn, avec le Réseau des femmes parlementaires francophones en virtuel, sur la plateforme zoom.

En effet, le RF-EFH a été invité par la présidente du Réseau des femmes parlementaires francophones, Mme Chantal SOUCY, pour consolider notre convention de partenariat en cours entre les deux organisations ; qui a été officialisé au mois d'Avril dernier.

La convention qui nous lie nous permet d'intervenir chaque année pour faire le point, recueillir les données actualisées par pays et diffuser les conclusions à travers notre plateforme interactive, et le RELIEFH de l'IFEF.



L'Axe de coopération vise aussi, à impulser le maximum de synergie entre nous et les organisations partenaires qui partagent le même combat que nous quant à l'intégration de l'EFH dans nos politiques et programmes nationaux de développement.

Tous les jours, les membres du RF-EFH, se rendent compte de l'importance du rôle ou des rôles des parlementaires dans la mise en œuvre et le suivi des textes qui nous gouvernent et pour ce cas-ci, ceux sur l'égalité femme/homme dont nous avons en charge le suivi et l'évaluation dans nos pays.



Le RF-EFH a présenté notre plateforme virtuelle interactive aux femmes parlementaires francophones et leur a démontré comment l'utiliser pour faire le monitoring des textes et lois sur l'EFH, l'autonomisation des femmes, la protection des filles etc...

Les Débats étaient très intéressants où le réseau a pu recueillir aussi, l'évolution des lois dans les pays des parlementaires qui ont pris la parole.

A première vue, les pays intervenus présentent des similitudes par rapport à la zone concernée. Il a été relevé que malgré la ratification et la signature de tous les textes régionaux et internationaux, de même que leur adhésion aux différents instruments, certains pays connaissent de véritables lacunes quant à l'application systématique des textes dans les politiques et/ou programmes entre les femmes et les hommes.

Le Canada : la parlementaire a donné comme avancées l'adoption de lois sur l'équipe salariale, sur la budgétisation sensible au genre, analyse du code de travail sur le droit de congés de maternité etc.

Le Québec : la lois 56 de juin 2024 parlant de (l'union libre), la réforme du régime parental.

La Suisse : L'égalité entre femmes et hommes est inscrite dans la Constitution. La loi sur l'égalité régit l'égalité dans la vie professionnelle. L'égalité entre les sexes est complétée par une interdiction générale de la discrimination à l'art. 8 al. 2 de la Constitution fédérale, qui proscrit, entre autres, la discrimination fondée sur le sexe.

Exemple d'avancées : la retraite des femmes est passée de 64 ans à 65 ans avec une prévoyance étatique, professionnelle, et privée ; modification de l'égalité salariale : des analyses de l'égalité salariale vérifiées par un organe indépendant (depuis le 1er juillet 2020).

L'Andorre : le pays a fait d'importants efforts législatifs pour la promotion de la femme. Le pays s'est engagé en faveur de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Toutefois, cet engagement sera renforcé par l'adoption du projet de loi sur l'égalité et la non-discrimination qui fournira un cadre normatif incluant les divers domaines d'action sur lesquels le droit à l'égalité a une incidence. Le pays a aussi adhéré aux neuf principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui contribueraient à favoriser l'exercice effectif par les femmes de leurs droits individuels et de leurs libertés fondamentales dans tous les aspects de la vie. Inscription dans la constitution de l'Interruption volontaire de Grossesse (IVG). Il a fait d'importants efforts législatifs.

Le Cambodge : le pays a fait des réformes administratives publique, et judiciaire ; inscription dans la constitution de lois avec les articles suivants sur : article 31 et 35 Egalité des sexes.

La Belgique : le parlement belge a adopté le 29 juin 2023 à Bruxelles un texte de loi baptisé "Stop féminicide" inédit qui comporte un ensemble d'instruments de protection des victimes de féminicides et de mesure de ces crimes. Le texte a été adopté à l'unanimité, moins l'abstention de la N-VA. La Belgique est le premier pays en Europe à adopter une loi pour lutter contre les féminicides. Cette nouvelle législation définit officiellement la notion de féminicide, et permet de reconnaître le phénomène dans ses quatre dimensions : le féminicide intime, non-intime, indirect et l'homicide fondé sur le genre.

Le Sénégal : La Député Mme Mame Diarra FAM : reconnaît que des avancées réelles ont été faites dans l'implication des femmes dans la gestion des affaires publiques et la prise de décision dans les différentes instances délibérantes. Il en est de même pour la scolarisation de la jeune fille et l'autonomisation de la femme...

Par ailleurs, rappelle-t-elle, que le Sénégal a adopté, en mai 2010, la loi sur la parité qui été mise en œuvre effectivement sous le magistère du président sortant, dès les élections législatives de 2012. Le respect de la parité par les partis politiques, coalitions de partis ou candidatures indépendantes, suivant une répartition alternée des sexes des candidats est devenue une condition de recevabilité des listes aux différents scrutins.

Ce dispositif a permis d'avoir une représentation très importante des femmes dans des fonctions électives et semi-électives ainsi que dans les institutions », a-t-elle rajouté.

Toujours selon elle, a la faveur de cette loi, les femmes occupent aujourd'hui presque la moitié des sièges, à l'issue des résultats des élections législatives du 31 juillet 2022. Elles sont 76 femmes contre 89 hommes sur les 165 députés. La Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre 2016-2026 a conforté l'engagement résolu du Sénégal pour l'éclosion du leadership de la femme et son autonomisation.

Le Cameroun : la députée Mme Lydienne EPOUBE informe que même si des progrès notables ont été réalisés dans son pays et, il reste encore du chemin à faire eu égard à nos ambitions et à celles des populations. Les dispositions législatives du Cameroun restent profondément marquées par les discriminations à l'égard des femmes en dépit des observations et recommandations émises par le Comité CEDAW en juin 2000 puis en février 2009. Bien que le cadre normatif qui concourt à la promotion et à la protection des droits de la femme contienne de nombreux instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux pertinents, il ne garantit pas pour autant l'exercice et la jouissance par la femme de l'ensemble des droits qui lui sont ainsi reconnus.

Le Bénin : le pays est doté par les instances de décision d'un cadre institutionnel pour la promotion de la femme et de l'égalité des sexes, d'un environnement juridique amélioré et de prise de mesures de discrimination positive, ceci afin de réduire les écarts entre les hommes et les femmes dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'accès aux ressources financières...

Les diverses initiatives du Gouvernement et l'impact des mesures prises ont permis d'atteindre d'importantes réalisations. Exemple : révision du code électoral, (Une femme par circonscription).

Le Maroc : La Constitution de 2011, adoptée par le Maroc, après le référendum du 1er Juillet, est considérée comme une étape importante dans l'histoire du Maroc. En ce qu'il consacre l'égalité entre les hommes et les femmes dans les droits civils, politiques, économiques, culturels et environnementaux et introduit la notion d'effectivité des droits et des libertés ; et entre autres, elle reconnaît la suprématie des conventions internationales ratifiées par le Maroc sur les lois nationales et l'obligation d'harmoniser ces dernières en conséquence. Bien que la loi ait évolué vers une plus grande égalité entre hommes et femmes, ce n'est pas le cas dans son application, ni dans les mentalités. En 2022 réforme du code de la famille avec la loi 10313.

La Géorgie : Le pays a fait d'importants efforts législatifs pour la promotion de la femme. Il a pris l'engagement en faveur de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Toutefois, des défis restent à relever : mettre en place un plan pour régler l'écart salarial en les femmes et les hommes ; offrir un meilleur accès au service de santé, réformer la législation du travail dans le pays.

La Grèce : La Constitution consacre le principe de l'égalité des hommes et des femmes et que toute une série de lois et de politiques ont été adoptées au fil des années pour l'inscrire dans les faits. Le statut juridique des femmes leur est ainsi favorable, notamment en ce qui concerne l'emploi, la formation professionnelle et la santé. La Grèce a ratifié en 2028 la convention d'Istanbul.

Le Gabon : le pays a adopté des mesures allant dans le sens de la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. Des avancées notables ont été noté : Ecole obligatoire pour tous (Garçons et filles de 5 à 16 ans). La loi 10 2016, lutte contre les violences à l'égard des femmes et jeunes filles La loi 06 2016 luttent contre élimination des violences sexuelle a eu une réforme pénale.

La Tunisie : L'adhésion de l'État partie aux neuf principaux instruments relatifs aux droits de l'homme contribuerait à promouvoir l'exercice effectif des droits individuels et des libertés fondamentales des femmes dans tous les domaines. Cependant des mesures législatives ont été prises : 2023 Stratégie Nationale d'autonomisation des femmes rurales a l'horizon 2030, projet de loi conge paternité, projet de loi femmes rurales pour la santé. Nombre de Ministre Femmes 8 et au sein du parlement 24 femmes.

Chypre : Il y a une réelle satisfaction car des relevés de situation ont été établis, des stratégies ont été mises en place. Stratégie EFH, loi 2019 22, prolongement congés maternité et paternité. L'évolution plus que timide enregistrée jusqu'à présent doit mener à envisager des mesures concrètes en vue d'une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision économique.

Le Luxembourg : Il y a une réelle avancées : Loi du 20 juillet 2018 portant approbation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, signée à Istanbul le 11 mai 2011 et modifiant: 1) le Code pénal ; 2) le Code de procédure pénale ; En droit luxembourgeois, le principe de l'égalité des femmes et des hommes est ancré dans la Constitution à l'article 11/2 qui stipule : "Les femmes et les hommes sont égaux en droits et en devoirs. L'Etat veille à promouvoir activement l'élimination des entraves pouvant exister en matière d'égalité entre femmes et hommes." Lois circonstance aggravante avec mobile criminalité pour cas de féminicide

La France : L'inscription de l'IVG dans la Constitution Française a été adoptée le 4 mars 2024, avec 92% des suffrages exprimés. Une majorité des 3/5e des suffrages exprimés était requise pour approuver cette révision constitutionnelle, la première depuis 2008.

Pour la sénatrice : « inscrire dans la constitution l'IVG c'est assurer une protection supplémentaire aux femmes et jeunes filles »

Un bon suivi nous permettra de rendre ces exercices utiles à notre communauté francophone.

Travail à faire : partage avec l'IFEF les fiches pays misent à jours pour une large diffusion au niveau de la plateforme RELIEFH.

Fait à Dakar le 06 Juillet 2024